

# Vive la Belgique !

Décidément la Belgique nous surprendra toujours. D'abord le 16 juillet 2009, au moment où à Paris se met en place la mission sur le voile intégral, notre amie la sénatrice indépendante Anne-Marie Lizin, membre éminent de la Ligue du Droit International des femmes, reprend l'idée au vol et dépose au Sénat une résolution visant à interdire la burqa en tout lieu. Rebondissant sur ce texte, des élus libéraux déposent une proposition de loi, d'abord au Sénat, puis voyant que l'affaire risque de s'enliser, à la Chambre des députés.

Le texte n'y va pas par quatre chemins, même si le mot burqa n'est pas prononcé, il est stipulé que les personnes qui "se présenteront dans l'espace public le visage masqué ou dissimulé, en tout ou en partie, par un vêtement de manière telle qu'ils ne soient plus identifiables" seront punis d'une amende et/ou d'une peine de prison de un à sept jours. Le texte précise qu'il faut entendre par "espace public" l'ensemble des rues, chemins, jardins publics, terrains de sports ou "bâtiments destinés à l'usage du public où des services peuvent lui être rendus" La proposition bénéficie du soutien des cinq partis de la coalition. Et sans coup férir voilà que la commission de l'Intérieur approuve le texte à l'unanimité ! Reste à le faire voter en séance plénière.